



ALSACE
Collectivité
européenne

Fonds « Alsace Rénov' » pour la rénovation des
logements dans le parc privé

Règlement d'intervention

Lieu de dépôt des dossiers à la Collectivité européenne d'Alsace

Adresse Strasbourg
Collectivité européenne d'Alsace
Service Amélioration Habitat Privé
Hôtel du Département
Place du Quartier Blanc
67964 STRASBOURG Cedex 9

Adresse Colmar
Collectivité européenne d'Alsace
Service Amélioration Habitat Privé
Hôtel du Département
100 Avenue d'Alsace 68000 COLMAR

Composition des dossiers de demande de subvention

Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg :

- demande de subventions Plan Rebond mutualisée avec le dépôt de la demande de subvention Anah

Haut-Rhin, Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération :

- formulaire de demande de subvention
- fiche de calcul à l'engagement de la subvention Anah
- RIB
- projet de convention Anah en cas d'intermédiation locative (pour le Haut-Rhin uniquement)

Justificatif complémentaire prime matériaux biosourcés :

- Justificatif de l'utilisation de matériaux biosourcés
- devis pour l'engagement et facture pour le versement de la subvention

Justificatifs complémentaires aides ingénierie petites copropriétés :

- Evaluation énergétique : facture
- Mandatement syndic professionnel : devis pour l'engagement et facture pour le versement

Justificatifs complémentaires aides « Alsace Coup de Pouce » :

- Formulaire de demande (analyse sociale, financière, technique...) complété par l'opérateur

Modalités et délai de dépôt de la demande

Dépôt demande de subvention simultanée au dépôt de la demande de subvention Anah (ou à son engagement pour le Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et la Mulhouse Alsace Agglomération)

Les dossiers sont à déposer entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023

Versement de l'aide financière

Les subventions engagées sont versées sur présentation des factures des sommes engagées

Contrôle

La CeA se réserve le droit de demander toute pièce justificative pour contrôler l'utilisation de la subvention attribuée

Date de dépôt :

N° de dossier :

Fonds « Alsace Rénov »

Demande de subvention pour la rénovation d'un logement situé dans le Haut-Rhin, Alsace Mulhouse Agglomération et l'Eurométropole de Strasbourg

Informations concernant le demandeur ou son représentant :

Vous êtes :

Propriétaire occupant Propriétaire bailleur Syndicat de copropriétaire

M. Mme

Nom : Prénom :

Date de naissance :

En cas de personnes morales, préciser :

nom de la copropriété ou de la SCI :

SIRET :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Mail :

Informations sur le logement ou la copropriété à rénover :

Adresse du logement ou de la copropriété (*si différente de l'adresse du demandeur*) :

Année de construction du logement ou de la copropriété :

Nombre de logements concernés :

Description des travaux envisagés :

Travaux de rénovation énergétique Travaux lourds logement insalubre (occupé)

Travaux lourds logement dégradé (vacant)

Engagements vis-à-vis de la Collectivité européenne d'Alsace :

Je m'engage :

- à faire réaliser les travaux par des entreprises du bâtiment ayant une activité déclarée en rapport avec les travaux effectués (fourniture et pose des équipements par ces dernières),

- à terminer les travaux et présenter ma demande de paiement du solde de l'aide dans un délai de trois ans suivant la date d'attribution de l'aide.

Je reconnais avoir été informé que :

- la Collectivité européenne d'Alsace peut effectuer des visites de contrôles avant le paiement de l'aide afin de vérifier la réalisation et la conformité des travaux,

- en cas de non-respect des engagements et de la réglementation en vigueur ou en cas de fraude, l'aide attribuée est annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées,

- toute fraude ou fausse déclaration expose également à des sanctions financières et administratives, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

- l'aide qui sera éventuellement allouée dans le cadre de la présente demande sera régie par les dispositions du Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace dans sa version en vigueur à la date de la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace approuvant la subvention, dont la communication peut être demandée à la Collectivité européenne d'Alsace à tout moment. Les dispositions de la version du Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace applicable à l'aide évoquée sont intangibles pendant toute la durée de validité de cette aide, quelles que soient les évolutions du Règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace susceptibles de survenir pendant cette durée ».

Fait à

Le

Signature du demandeur

Fonds Alsace Coup de Pouce

Formulaire de demande

DGA Aménagements, Territoires et Partenariats
 Direction de l'Habitat et de l'Innovation Urbaine
 Service Amélioration de l'Habitat Privé

PROPRIETAIRE OCCUPANT

Rédacteur: _____ Date de la rencontre: _____

Le rédacteur déclare sur l'honneur avoir vérifié l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire de demande.

Signature

LE PROPRIETAIRE	Nom :	_____	Prénom :	_____
	Tél:	_____		
	Rev. Fiscal (N-2)	_____	Rev. Fiscal (N-1)	_____
L'IMMEUBLE	Adresse:	_____		
	Commune:	_____	CP:	_____
	Structure de propr:	(monopropriété, copropriété, acqu en cours etc)		
	Nb d'occupants:	_____	Identification:	_____ (POM modeste, POTS très social)

N° dossier Anah :

Date de dépôt :

ANALYSE DU LOGEMENT et DE LA SITUATION SOCIALE

Année d'achèvement: _____ Année d'acquisition: _____
 Surface : _____ Nb de pièces: _____

AIDES DEJA MOBILISEES	Prêt/ financement	Date d'eng	Prêt/ financement	Date d'eng
Pass travaux:			Eco-prêt:	
Prêt taux 0%:			Crédit d'impôt:	
subvention ANAH:				
ELEMENTS DE CONFORT	Existant ou NON	Etat	Existant ou NON	Etat
Chauffage central:			WC intérieur:	
Eau chaude sanitaire:			Salle d'eau:	
Ventillation mécanique:			Cuisine:	
EVALUATION GENERALE	Etat	(bon, moyen, dégradé, vétuste)	Etat d'insalubrité	BON moyen dégradé inexistant
Appréciation générale de l'immeuble:				
Appréciation générale du logement:				
Structure et gros œuvre:				
DEFAUTS APPARENTS	Existant ou NON	(état)	Etat apparents	BON moyen dégradé inexistant
Chauffage central:				
Eau chaude sanitaire:				
Installation électrique:				
Installation sanitaire:				
Ventillation mécanique:				
Gardes-corps balcons:				
Eclairage naturel suffisant:				
Revêtements dégradés & flocages:				
Humidité / infiltration d'eau / parasites:				
EVALUATION THERMIQUE	Existant ou NON	(état performance)	% gain si travaux	
Isolation des Combles:				
Isolation des Murs extérieurs:				
Menuiseries extérieures isolantes:				
Isolation du plancher bas:				
Chaudière chauffage central:				
Ventillation mécanique:				

SUITE 1 Nom : _____ Prénom: _____
 Commune: _____ CP: _____

DESCRIPTIF DE SITUATION SOCIALE (commentaires...)

COMPOSITION DU MENAGE	adultes +18ans	enfants 12-18ans	enfants 0-11ans	total d'occupants	
Famille:					
Autres membres:					
:					
CATEGORIE SOCIALE	Actifs	Inactifs	Retraité	Demand. d'emploi	(nombre)
Catégories:					
DIFFICULTEES IDENTIFIEES	Adultes +18ans	Enfants 12&18ans	Enfants 0&12ans	total:	
Santé:					
Maladie longue durée:					
Comportement:					
Familiale:					
Utilisation & entretien du logement:					
Voisinage:					
:				suroccupé:	
AUTRES DIFFILCULTEES	Adultes +18ans	Enfants 12&18ans	Enfants 0&12ans	total:	
Logement inadapté pour :					
REMARQUES	Energivore	Mal entretenu	Dégradé	Non-décent	Insalubre
Appréciation état ou entretien du log					

SITUATION FINANCIERE (si impayés : type et montant)

RESSOURCES	montant mensuel	/ année	sous total annuel	total annuel:	
Famille:					
Aides sociales ou publiques:					
Pensions, rentes nets:					
Ressources autres membres:					
:				total sans CAF	
DEPENSES FIXES	montant mensuel	annuel	terme du prêt	total annuel:	
Prêts en cours :					
Pension alimentaire :					
:					
:					
Prêt à la consommation:					
Pensions alimentaire à charge:					
DEPENSES LIES A L'HABITAT	montant	/ année	annuel	total annuel:	
Fioul:					
Gaz:					
Electricité:					
Eau, assainissement:					
Taxe d'habitation:					
Taxe foncière:					
Assurance habitation:					
Ordures ménagères:					
:				frais/énergie:	

Les matériaux biosourcés sont des produits qui intègrent partiellement ou totalement une part significative de matières biosourcées, c'est-à-dire provenant de la biomasse végétale et animale. Par exemple : bois, chanvre, paille, lin, roseau, laine de mouton, fibres textiles recyclées, ouate de cellulose,

...
Quelques exemples :



© ECIMA –
Ouate de cellulose

La ouate de cellulose

La ouate de cellulose est un matériau isolant pouvant être conditionné sous forme de panneaux, de rouleaux ou de vrac pour un usage en construction. Elle est composée à 85 % de produits biosourcés (journaux ou cartons recyclés défibrés) ⁷. À ces matières s'ajoutent, pour 5 à 10 %, des adjuvants.

En 2016, en France, la ouate de cellulose représentait **40 % du marché des matériaux isolants biosourcés** ⁸. La ouate de cellulose possède ainsi une reconnaissance importante de la maîtrise d'ouvrage et se trouve donc facile à incorporer dans les marchés de travaux ou de rénovation.



© CF2B – Botte de paille

La paille

La paille est principalement valorisée dans l'isolation des bâtiments, sous la forme de bottes de paille (remplissage d'ossatures porteuses), panneaux ou d'un enduit terre/paille. La paille peut également être utilisée comme structure porteuse. Il convient de noter que les gisements de paille en France sont suffisants pour que son utilisation en construction n'entre pas en concurrence avec les besoins des filières agricoles et de l'élevage.

En France, **le nombre de bâtiments en bottes de paille est estimé à 5 000** (maisons individuelles, logements collectifs, établissements recevant du public (ERP), etc.), pour 500 bâtiments construits par année d'après le Réseau français de la construction paille (RFCP) ⁹. La construction paille est régie par des règles professionnelles depuis 2012.



© CF2B – Echantillon
terre-chanvre

Le chanvre

Le chanvre peut être utilisé sous différents conditionnements : **la chènevotte pour le vrac, la laine de chanvre pour les panneaux, le béton préfabriqué, le béton projeté et les enduits. Ce matériau est aujourd'hui principalement utilisé pour des travaux d'isolation ou le revêtement intérieur ou extérieur de façades.**

Aujourd'hui, **le secteur de la construction constitue le débouché de 29 % des fibres et de 14 % de la chènevotte produites** correspondant respectivement à 6 200 tonnes et 5 200 tonnes de chanvre valorisées chaque année. Le béton de chanvre est régi par des règles professionnelles depuis 2012.



© Nomadéis – Echantillon
de fibre de bois

Les produits connexes du bois (hors bois d'œuvre)

La fibre de bois, faisant partie des produits connexes du bois, peut être utilisée **en laine ou en vrac en tant que produit d'isolation ou mélangée à des ciments pour former des bétons.**

L'utilisation du bois, notamment en combinaison avec d'autres matériaux pour former des produits composites se développe fortement. Depuis 2016, la France est devenue quasiment autonome en panneaux semi-rigides à base de fibre de bois, les importations représentant moins de 20 % du volume commercialisé (Ministère de l'Environnement et Nomadéis, 2017, *ibid.*).

BIBLIOGRAPHIE : Matériaux de construction biosourcés

MTES – MCTRCT, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. (2019). Les matériaux de construction biosourcés et géosourcés (plaquette de communication)

MTES – MCTRCT, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. (2017). Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois), Etat des lieux économique du secteur et des filières. Mise à jour 2017

MTES – MCTRCT. (2015). Matériaux de construction biosourcés. Enquête sur les perceptions, pratiques et attentes des entreprises artisanales en région

MTES – MCTRCT, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature. (2012). Etude sur le secteur et les filières de production des matériaux et produits biosourcés utilisés dans la construction (à l'exception du bois)

Construire en Chanvre, Construire en Chanvre IDF, InterChanvre. (2018). Rapport sur les capacités de la filière chanvre construction

Construire solidaire. (2019). Isolation thermique et matériaux biosourcés (fiches techniques)

Source : Les matériaux de construction biosourcés et géosourcés, www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoire.gouv.fr

Liste des communes en secteur prioritaire de recherche de logement en intermédiation locative

Les communes en secteur prioritaire pour la recherche de logements conventionnés en intermédiaire locative, hors Eurométropole de Strasbourg et Alsace Mulhouse Agglomération, sont :

- Les villes moyennes structurantes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de plus de 6 000 habitants,
- Les communes soumises à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (article 55 loi SRU visant à recréer un équilibre social dans chaque territoire et répondre à la pénurie de logements sociaux),
- Les communes en Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – programme d'encourager la réhabilitation des centres anciens.

